

ARTICLE 1. CHAMP D'APPLICATION

Les présentes conditions générales de vente (ci-après « **CGV** ») s'appliquent de plein droit sans restriction ni réserve à l'ensemble des ventes de produits de poêle, ventilation double-flux, Rainergy, puit canadien/provençal (ci-après les « **Produits** ») proposés par la société AIRBEE, au capital social de 10 000 euros, 8 Rue Dreispitz à Monswiller (67700), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Saverne (67) sous le numéro 839 951 449 (ci-après le « **Vendeur** ») auprès de tout client particulier (ci-après le « **Client** ») directement en magasin.

Les présentes CGV s'appliquent à l'exclusion de toutes autres conditions, et notamment celles applicables pour les ventes en ligne ou tout autre circuit de distribution et de commercialisation.

Le Client reconnaît avoir la capacité juridique requise pour contracter et acquérir les Produits proposés en magasin. Le magasin peut demander à tout Client de produire des informations complémentaires afin de justifier de sa capacité à commander en qualité de Client consommateur (au sens de l'article liminaire du Code de la consommation).

Le Client déclare avoir obtenu toutes les informations nécessaires quant aux caractéristiques aussi bien quantitatives que qualitatives des Produits.

Sauf preuve contraire et dans les mesures permises par la législation, les données enregistrées dans le système informatique du magasin constituent la preuve de l'ensemble des transactions conclues avec le Client.

ARTICLE 2. OPPOSABILITE – VALIDITE

Ces CGV sont consultables librement à l'accueil du magasin et prévaudront, le cas échéant, sur toute autre version antérieure, imprimée ou digitale. Le Client est invité à lire attentivement les CGV pour chacune des commandes de Produits effectuées. Elles sont réputées acceptées sans réserve par le Client dès l'achat d'un Produit.

Les présentes CGV pouvant faire l'objet de modifications ultérieures à tout moment par le magasin.

Toutefois, la version applicable au Client est celle en vigueur au jour de l'achat d'un Produit.

Le Client peut néanmoins accéder aux CGV magasin archivées en faisant la demande par courrier électronique à l'adresse : contact@airbee.fr ou directement à l'accueil du magasin.

Au cas où l'une quelconque des clauses des présentes CGV serait reconnue ou déclarée nulle ou en violation d'une disposition d'ordre public, ladite clause sera réputée non écrite et toutes les autres clauses resteront en vigueur, à moins que les obligations restantes deviennent manifestement déséquilibrées pour l'une ou l'autre des parties.

ARTICLE 3. INFORMATIONS RELATIVES AUX PRODUITS

De manière générale, les Produits proposés à la vente, leurs caractéristiques principales sont présentées directement sur l'emballage des Produits et/ou via une fiche descriptive présente sur le présentoir des Produits concernés.

Toutefois, le Client est invité à se rapprocher d'un conseiller de vente afin d'obtenir toutes les caractéristiques essentielles des Produits avant l'achat s'il estime que l'emballage et/ou la fiche descriptive des Produits ne sont pas suffisamment explicites

Le Client reconnaît avoir eu communication, préalablement à la conclusion du contrat de vente, d'une manière claire et compréhensible, des informations précisées aux articles L.111-1 et L.111-2 du Code de la consommation, et en particulier :

- Les caractéristiques essentielles des Produits proposés et des services accessoires ;
- Le prix total des Produits toutes taxes ou et, s'il y a lieu, tous les frais supplémentaires ou, lorsque ces frais ne peuvent raisonnablement être calculés à l'avance, la mention que ces frais peuvent être exigibles ;
- Le cas échéant, la date ou le délai auquel le professionnel s'engage à livrer les Produits ;

- Les informations relatives au Vendeur et, le cas échéant, ses activités, ses coordonnées postales, téléphonique et électroniques ;
- Les informations relatives aux garanties légales, à l'existence et aux modalités de mise en œuvre des garanties et aux autres conditions contractuelles ainsi que, le cas échéant, du service après-vente et les informations afférentes aux autres conditions contractuelles ;
- La possibilité de recourir à un médiateur de la consommation.

ARTICLE 4. COMMANDE

Toute commande implique l'acceptation sans réserve des présentes CGV, sans préjudice des conditions particulières conclues entre les parties. Aucune condition particulière et dérogatoire au droit commun ne sera opposable si elle n'a pas été acceptée par écrit.

4.1 Processus de commande

Achat de Produits disponibles immédiatement

Les offres de Produits proposés en magasin s'entendent dans la limite des stocks disponibles, tel que cela peut ressortir du contexte de présentation des Produits.

Dans le cadre d'un achat direct de Produit en magasin, la vente ne sera considérée comme ferme et définitive qu'après paiement intégral du Client.

Achat sur bon de commande préalable

Dans le cadre d'une commande importante de Produits, le Client peut être tenu de fournir des informations nécessaires à l'établissement d'un bon de commande : nom, prénom, adresse postale, adresse e-mail, numéro de téléphone portable.

Le magasin a la possibilité de demander au Client le règlement d'un acompte. Dans tous les cas, les éventuels acomptes exigés par le magasin à ses Clients ne sauraient être qualifiés d'arrhes. Le Client s'engage à régler le solde de sa commande lors de la mise à disposition des Produits en magasin.

Pour toute commande de Produits non disponibles immédiatement au jour de l'achat, le Client peut être tenu de fournir des informations nécessaires à l'établissement d'un bon de commande : nom, prénom, adresse postale, adresse e-mail, numéro de téléphone portable.

Pour ces commandes, la vente ne sera considérée comme définitive qu'après remise au Client du bon de commande correspondant accepté par le magasin et encaissement par celui-ci de l'intégralité du prix ou de l'acompte dû.

Le Magasin est tenu de délivrer au Client les Produits à la date de disponibilité convenue dans le bon de commande, ou à défaut, dans un délai de soixante (60) jours après la confirmation de la commande, pour toute autre cause que la force majeure ou le fait du Client.

La vente pourra être résolue à la demande écrite du Client dans les conditions prévues aux articles L.216-6, L.216-7 et L.241-4 du Code de la consommation reproduits ci-après. Les sommes versées par le Client lui seront alors restituées au plus tard dans les quatorze (14) jours qui suivent la date de dénonciation du contrat, à l'exclusion de toute indemnisation ou retenue (art. L.216-7 C.Conso).

La somme versée par le Client est de plein droit majorée de 10% si le remboursement intervient au plus tard quatorze (14) jours au-delà de ce terme, de 20% jusqu'à trente (30) jours et de 50% ultérieurement. (art. L.241-4 C.Conso)

L.216-6 C.Conso

« I.-En cas de manquement du professionnel à son obligation de délivrance du bien ou de fourniture du service dans les conditions prévues à l'article L. 216-1, le consommateur peut :

1° Notifier au professionnel la suspension du paiement de tout ou partie du prix jusqu'à ce que le professionnel s'exécute, dans les conditions des articles 1219 et 1220 du code civil ;

2° Résoudre le contrat si, après avoir mis en demeure le professionnel d'effectuer la délivrance ou de fournir le service dans un délai supplémentaire raisonnable, ce dernier ne s'est pas exécuté dans ce délai.

Le contrat est considéré comme résolu à la réception par le professionnel de la lettre ou de l'écrit l'informant de cette résolution, à moins que le professionnel ne se soit exécuté entre-temps.

II.-Le consommateur peut toutefois immédiatement résoudre le contrat :

1° Lorsque le professionnel refuse de délivrer le bien ou de fournir le service ou lorsqu'il est manifeste qu'il ne livrera pas le bien ou ne fournira pas le service ;

2° Lorsque le professionnel n'exécute pas son obligation de délivrance du bien ou de fourniture du service à la date ou à l'expiration du délai prévu à l'article L. 216-1 et que cette date ou ce délai constitue pour le consommateur une condition essentielle du contrat. Cette condition essentielle résulte des circonstances qui entourent la conclusion du contrat ou d'une demande expresse du consommateur avant la conclusion du contrat.

Les dispositions du présent article sont sans préjudice de l'allocation de dommages et intérêts. »

Le Client est informé qu'il dispose d'un délai de trente (30) jours pour prendre possession des Produits en magasin, à compter de la notification écrite (SMS et/ou e-mail) de la mise à disposition des Produits.

Une fois ce délai dépassé, le magasin fera parvenir au Client une lettre recommandée avec accusé de réception lui enjoignant de prendre possession des Produits commandés. Par ailleurs, le Vendeur se réserve le droit de demander au Client le solde dû en application du contrat de vente. Le Client disposera d'un délai de quinze (15) jours, à compter de la première présentation de cette lettre, pour prendre possession des Produits au magasin. A défaut, la commande du Client sera définitivement annulée du fait de ce dernier et les éventuels acomptes versés au jour de la commande seront conservés par le Vendeur.

En cas d'annulation de la commande par le Client après son acceptation par le magasin moins de sept (7) jours au moins avant la date prévue pour la mise à disposition des Produits commandés, pour quelque raison que ce soit hormis la force majeure, l'acompte versé à la commande sera de plein droit acquis au magasin et ne pourra donner lieu à un quelconque remboursement.

4.2 Refus de commande

Le Vendeur se réserve le droit de refuser toute commande d'un Client en cas de motifs légitimes au sens de l'article L.121-11 du Code de la consommation et de la jurisprudence rendue en la matière et notamment lorsque :

- le nombre d'articles ou le montant à payer (pour une seule ou plusieurs commandes cumulées) ne correspondrait pas à l'utilisation moyenne habituelle d'un foyer ;
- la commande laisserait supposer qu'une activité économique est réalisée par le Client en lien avec les articles commandés

ARTICLE 5. PRIX

Les Produits sont fournis aux tarifs en vigueur affichés en magasin.

Le magasin se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment, en fonction notamment du coût de la matière première et des conditions économiques et professionnelles, dans le cadre des dispositions légales en vigueur.

Les promotions éventuellement applicables aux Produits ressortent du contexte de présentation des Produits en magasin.

Les prix des Produits sont indiqués en euros toutes taxes comprises (T.T.C) et ne comprennent pas les éventuels frais de livraison ou toutes autres prestations supplémentaires demandés par le Client, facturés en sus au Client, sauf stipulation expresse contraire lors de la passation de la commande.

Les prix des Produits tiennent compte de la T.V.A applicable au jour de la commande et tout changement du taux applicable à la T.V.A sera automatiquement répercuté sur les prix des Produits.

Dans le cas de modification des prix et lorsque les Produits faisant l'objet d'une même commande n'auront pas été livrés en totalité, le solde de la commande sera facturé au prix du tarif en vigueur le jour de la commande. Une preuve d'achat (ticket de caisse, bon de commande, facture) est établie par le magasin et remise au Client lors de l'achat direct des Produits, lors d'une commande de Produits et lors du retrait des Produits commandés en magasin.

ARTICLE 6. CONDITIONS DE PAIEMENT

6.1 Processus de paiement

Sauf indication contraire, le prix de la commande est payable en totalité et en un seul versement au jour de l'achat.

6.2 Moyens de paiement

Le règlement des commandes s'effectue par chèque, carte bancaire, virement ou espèces.

6.2.1 Carte bancaire

Le magasin accepte le paiement par cartes bancaires dans la limite des plafonds déterminés entre le porteur de la carte et sa banque. Le magasin se réserve le droit de refuser toute carte bancaire susceptible de présenter un éventuel risque de fraude ou d'impayé. Une vérification de la carte est possible (présence de l'hologramme, du micro-circuit, de la date de fin de validité, de la signature au dos...)

Le Client garantit qu'il est pleinement habilité à utiliser la carte de paiement fournie pour le paiement de sa commande et que cette carte donne accès à des fonds suffisants pour le règlement des Produits commandés.

6.2.2 Virement bancaire

Pour tous type de commande, le Client peut avoir recours au virement bancaire. Les informations relatives au virement bancaire sont transmises au Client sur la facture. Le Client doit régler la totalité du montant de la facture dans le délai indiqué et les seront envoyés dès réception des sommes par le Vendeur et d'une preuve d'exécution du virement le cas échéant (dans la mesure où les Produits commandés sont disponibles).

6.2.3 Espèces

Conformément à l'article L.112-6 et D.112-3 du Code monétaire et financier, le paiement des achats de Produits en espèces est limité à la somme de mille (1 000) euros.

6.3 Non-respect des conditions

En cas de non-respect des conditions de paiement figurant ci-dessus, le magasin se réserve en outre le droit de suspendre ou d'annuler la livraison des commandes en cours de la part du Client et/ou de suspendre l'exécution de ses obligations et/ou de diminuer ou d'annuler remises accordées à ce dernier.

ARTICLE 7. RETRAIT DES PRODUITS

Pour tout commande de Produits en magasin, le Client est invité à retirer ses Produits à l'adresse suivante :

AIRBEE
8 Rue Dreispitz
67700 MONSWILLER

Le Client est informé qu'il dispose d'un délai de trente (30) jours pour prendre possession des Produits en magasin, à compter de la notification écrite (SMS et/ou e-mail) de la mise à disposition des Produits.

Une fois de délai dépassé, le magasin fera parvenir au Client une lettre recommandée avec accusé de réception lui enjoignant de prendre possession des Produits commandés. Par ailleurs, le magasin se réserve le droit de demander au Client le solde dû en application du contrat de vente. Le Client disposera d'un délai de quinze (15) jours, à compter de la première présentation de cette lettre, pour prendre possession des Produits au magasin. A défaut, la commande du Client sera définitivement annulée du fait de ce dernier et les éventuels acomptes versés au jour de la commande seront conservés par le Vendeur.

ARTICLE 8. CONFORMITE ET RECEPTION

Lors d'un retrait en magasin, si au moment de la remise du colis ou du paquet le Client remarque une anomalie sur celui-ci (dommage, ouverture...) il pourra refuser la réception. Dans ce cas, le magasin conservera le Produit et procédera au remboursement du Client, si ce dernier a déjà réglé sa commande.

ARTICLE 9. RESERVE DE PROPRIETE – TRANSFERT DES RISQUES

Le transfert de propriété des Produits au profit du Client, ne sera réalisé qu'après complet paiement du prix par ce dernier, et ce quelle que soit la date de prise de possession effective desdits Produits. Le défaut de paiement pourra entraîner la revendication des Produits.

Quelle que soit la date du transfert de propriété des Produits, le transfert des risques de perte et de détérioration s'y rapportant, ne sera réalisé qu'au moment où le Client prendra physiquement possession des Produits.

ARTICLE 10. ABSENCE DE DROIT DE RETRACTATION

Le Client ne bénéficie pas du droit de rétractation pour les achats de Produits réalisés en magasin.

ARTICLE 11. RESPONSABILITE – GARANTIES

11.1 Responsabilité

La responsabilité du Vendeur ne peut être, en tout ou partie mise en cause, lorsque le Client ne respecte pas, en tout ou partie, les présentes CGV ou en cas de force majeure au sens l'article 1218 du Code civil telle qu'interprétée par la jurisprudence ou du fait du tiers présentant les caractéristiques de la force majeure.

Le Vendeur ne pourra en aucun cas, même si sa responsabilité était engagée, être tenue d'indemniser des dommages qui ne seraient pas une suite immédiate et directe du manquement contractuel concerné.

Les Produits proposés à la vente en magasin sont conformes à la législation française en vigueur.

11.2 Garanties légales

Les Produits fournis par le Vendeur bénéficient de plein droit et sans paiement complémentaire conformément aux dispositions légales :

- de la garantie légale de conformité ([art. L.217-1 à L.217-17 Code de la consommation](#)), pour les Produits apparemment défectueux, abîmés ou endommagés ou ne correspondant pas à la commande ;
- de la garantie légale contre les vices cachés ([art. 1641 à 1649 du Code civil](#)) provenant d'un défaut de matière, de conception ou de fabrication affectant les produits livrés et les rendant impropres à l'utilisation,

Concernant la garantie légale de conformité, dans les conditions et selon les modalités visées dans l'encadré ci-dessous, le Client :

Le consommateur dispose d'un délai de deux ans à compter de la délivrance du bien pour obtenir la mise en œuvre de la garantie légale de conformité en cas d'apparition d'un défaut de conformité. Durant ce délai, le consommateur n'est tenu d'établir que l'existence du défaut de conformité et non la date d'apparition de celui-ci.

La garantie légale de conformité emporte obligation pour le professionnel, le cas échéant, de fournir toutes les mises à jour nécessaires au maintien de la conformité du bien.

La garantie légale de conformité donne au consommateur droit à la réparation ou au remplacement du bien dans un délai de trente jours suivant sa demande, sans frais et sans inconvénient majeur pour lui.

Si le bien est réparé dans le cadre de la garantie légale de conformité, le consommateur bénéficie d'une extension de six mois de la garantie initiale.

Si le consommateur demande la réparation du bien, mais que le vendeur impose le remplacement, la garantie légale de conformité est renouvelée pour une période de deux ans à compter de la date de remplacement du bien.

Le consommateur peut obtenir une réduction du prix d'achat en conservant le bien ou mettre fin au contrat en se faisant rembourser intégralement contre restitution du bien, si :

- 1° Le professionnel refuse de réparer ou de remplacer le bien ;
- 2° La réparation ou le remplacement du bien intervient après un délai de trente jours ;
- 3° La réparation ou le remplacement du bien occasionne un inconvénient majeur pour le consommateur, notamment lorsque le consommateur supporte définitivement les frais de reprise ou d'enlèvement du bien non conforme, ou s'il supporte les frais d'installation du bien réparé ou de remplacement ;

4° La non-conformité du bien persiste en dépit de la tentative de mise en conformité du vendeur restée infructueuse.

Le consommateur a également droit à une réduction du prix du bien ou à la résolution du contrat lorsque le défaut de conformité est si grave qu'il justifie que la réduction du prix ou la résolution du contrat soit immédiate. Le consommateur n'est alors pas tenu de demander la réparation ou le remplacement du bien au préalable.

Le consommateur n'a pas droit à la résolution de la vente si le défaut de conformité est mineur.

Toute période d'immobilisation du bien en vue de sa réparation ou de son remplacement suspend la garantie qui restait à courir jusqu'à la délivrance du bien remis en état.

Les droits mentionnés ci-dessus résultent de l'application des articles L. 217-1 à L. 217-32 du code de la consommation.

Le vendeur qui fait obstacle de mauvaise foi à la mise en œuvre de la garantie légale de conformité encourt une amende civile d'un montant maximal de 300 000 euros, qui peut être porté jusqu'à 10 % du chiffre d'affaires moyen annuel ([article L. 241-5 du code de la consommation](#)).

Le consommateur bénéficie également de la garantie légale des vices cachés en application des [articles 1641 à 1649 du code civil](#), pendant une durée de deux ans à compter de la découverte du défaut. Cette garantie donne droit à une réduction de prix si le bien est conservé ou à un remboursement intégral contre restitution du bien.

Ce délai de garantie s'applique sans préjudice des articles 2224 et suivants du Code civil. Le point de départ de la prescription de l'action du consommateur est le jour de la connaissance par ce dernier du défaut de conformité.

Afin de faire valoir ses droits, le Client devra informer le Vendeur par écrit aux coordonnées indiquées à l'article 12 de la non-conformité des Produits ou de l'existence des vices cachés et retourner les Produits.

Le Vendeur remboursera, remplacera ou fera réparer (le cas échéant) les Produits sous garantie jugés non conformes ou défectueux.

Les frais d'envoi seront remboursés sur la base du tarif facturé et les frais de retour seront remboursés sur présentation des justificatifs.

Les remboursements des Produits jugés non conformes ou défectueux seront effectués dans les meilleurs délais et au plus tard dans les quatorze (14) jours suivant la constatation par le Vendeur du défaut de conformité ou du vice caché.

Le remboursement s'effectuera par chèque bancaire adressé au Client, ou tout autre moyen expressément accepté par écrit par le Client.

Nonobstant ce qui précède, la responsabilité du Vendeur ne saurait être engagée en cas de mauvaise utilisation, d'utilisation à des fins professionnelles, négligence de la part du Client, d'accident ou de force majeure.

La garantie du Vendeur est, en tout état de cause, limitée au remplacement ou au remboursement des Produits non conformes ou affectés d'un vice.

ARTICLE 12. SERVICES CLIENTS

Pour tout problème relatif à une commande d'un Produit, le Client est invité à contacter le service clients du Vendeur dont les coordonnées sont les suivantes :

- Tél : 03 67 18 21 40 ;
- Email : contact@airbee.fr

Le Client peut également se rendre directement au magasin pour exposer sa réclamation.

ARTICLE 13. FORCE MAJEURE

Les parties ne pourront être tenues pour responsables si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une quelconque de leurs obligations, telles que décrites dans les présentes, découle d'un cas de force majeure, au sens de l'article 1218 du Code civil.

ARTICLE 14. PROPRIETE INTELLECTUELLE

Tout signe distinctif appartenant au Vendeur est protégé par des droits de propriété intellectuelle.

Toute utilisation des droits de propriété intellectuelle appartenant au Vendeur, de quelque nature que ce soit et sous quelque forme que ce soit, est interdite.

ARTICLE 15. DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

En application du Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 dit « RGPD » et de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée par la loi n°2018-493 du 20 juin 2018, il est rappelé que certaines données nominatives du Client, de ses associés, de ses représentants légaux et/ou de son personnel (ci-après les « **Personnes concernées** ») demandées par le Vendeur sont nécessaires notamment au traitement, au paiement et à l'exécution de la commande, aux éventuelles réclamations s'y rapportant et à la facturation, ainsi qu'à la communication de newsletters émanant du Vendeur et portant sur des Produits similaires à ceux déjà commandés ;

Conformément à la réglementation en vigueur, les données à caractère personnel des Personnes concernées peuvent être communiquées aux éventuels partenaires du Vendeur chargés de l'exécution, du traitement, de la gestion et du paiement des commandes.

Dans tous les cas, les données à caractère personnel des Personnes concernées ne sont pas transférées hors de l'Union Européenne.

Le traitement des informations communiquées par les Personnes concernées répond aux exigences légales en matière de protection des données à caractère personnel, le système d'information utilisé par le Vendeur assurant une protection optimale de ces données.

Conformément à la réglementation en vigueur, les Personnes concernées disposent à tout moment et sous certaines conditions, d'un droit à l'information, d'un droit d'accès et de rectification, d'opposition, d'effacement, de limitation des traitements et de portabilité de l'ensemble de leurs données à caractère personnel en écrivant, au Vendeur soit en utilisant le formulaire de contact accessible sur le Site, soit à l'adresse e-mail de contact suivante : contact@airbee.fr soit à l'adresse postale suivante : 8 rue Dreispitz 67700 Monswiller.

ATTENTION : Les délais de traitement de la demande seront augmentés si celle-ci est faite par courrier postal.

Les Personnes concernées disposent par ailleurs du droit d'introduire une réclamation sur l'utilisation de ses données à caractère personnel auprès de la CNIL : Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés, 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07 -Tél : 01 53 73 22 22 - Fax : 01 53 73 22 00

Les Personnes concernées sont invitées à consulter la politique de confidentialité des données personnelles du Vendeur accessible ici : « Politique de confidentialité RGPD » en pied de page

ARTICLE 16. LOI APPLICABLE – LITIGES – MEDIATION – ATTRIBUTION DE COMPETENCE

Les présentes CGV sont soumises au droit français.

Toute réclamation en lien avec l'application des présentes CGV doit être adressée au service clients du Vendeur dont les coordonnées sont précisées à l'article 21.

Si le Client n'est pas satisfait de la réponse apportée par le service clients du Vendeur, ou en cas d'absence de réponse dans un délai de trente (30) jours à compter de l'envoi de la demande, il peut, conformément à l'article L.612-1 du Code de la consommation, adresser une réclamation écrite au service de médiation auquel adhère le Vendeur.

A ce titre, le Client peut saisir le médiateur de la consommation. AIRBEE a désigné, par adhésion enregistrée sous le numéro 51070/VM/2306 la SAS Médiation Solution comme entité de médiation de la consommation.

- soit directement en ligne sur son site internet : <https://www.sasmediationsolution-conso.fr>;
- soit en remplissant un formulaire de saisine téléchargeable sur le site susvisés ou en adressant une demande au médiateur par courrier à M. le Médiateur de

Sas Médiation Solution
222 chemin de la bergerie
01800 Saint Jean de Niost

- Tel. 04 82 53 93 06 ou par courriel à l'adresse : contact@sasmediationsolution-conso.fr

La solution proposée par le médiateur de la consommation ne s'impose pas aux parties, qui restent ainsi libre à tout moment de sortir du processus de médiation.

Pour les contrats conclus à distance, si le Client réside au sein de l'Union européenne, il a également la possibilité de recourir à la plateforme de règlement en ligne des litiges pour les services fournis par les entreprises de l'Union Européenne (la « Plateforme ODR »), mise à la disposition de tous les citoyens européens par la Commission européenne, en allant sur le lien suivant <http://ec.europa.eu/consumers/odr>.

En l'absence de résolution amiable trouvée entre les parties, les litiges auxquels les opérations d'achat et de vente conclues en application des présentes CGV pourraient donner lieu, concernant tant leur validité, leur interprétation, leur exécution, leur résiliation, leurs conséquences et leurs suites seront soumis aux tribunaux français compétents dans les conditions de droit commun

ANNEXE UNIQUE – GARANTIES LEGALES

Art. L.217-4 du code de la consommation :

Le vendeur livre un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance. Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité.

Art. L.217-5 du code de la consommation :

Le bien est conforme au contrat :

1° S'il est propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable et, le cas échéant :

- S'il correspond à la description donnée par le vendeur et possède les qualités que celui-ci a présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle ;

- S'il présente les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eu égard aux déclarations publiques faites par le vendeur, par le producteur ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage ;

2° Ou s'il présente les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou être propre à tout usage spécial recherché par l'acheteur, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté.

Art. L.217-12 du code de la consommation :

L'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien.

Art. 1641 du code civil :

Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage, que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus.

Art. 1648 alinéa 1er du code civil :

L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice.

Art. L.217-16 du code de la consommation :

Lorsque l'acheteur demande au vendeur, pendant le cours de la garantie commerciale qui lui a été consentie lors de l'acquisition ou de la réparation d'un bien meuble, une remise en état couverte par la garantie, toute période d'immobilisation d'au moins sept jours vient s'ajouter à la durée de la garantie qui restait à courir. Cette période court à compter de la demande d'intervention de l'acheteur ou de la mise à disposition pour réparation du bien en cause, si cette mise à disposition est postérieure à la demande d'intervention.